

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 27/10/2020

REFERENCE : MINSANTE N°175

OBJET : MISE A JOUR DES DONNÉES RELATIVES AU PARC DE RESPIRATEURS DE REANIMATION

Pour action ☒

Pour information ☒

Madame, Monsieur

Retour d'expérience de la première vague épidémique

Le retour d'expérience de la première vague objective la nécessité d'anticiper la prise en charge de nombreux patients requérant des soins de réanimation lourds, avec une montée en charge très rapide susceptible de saturer les capacités actuelles.

Les respirateurs de réanimation ont une sensibilité critique en raison du risque majeur de rupture capacitaire que pourrait générer leur absence de disponibilité. Il est donc essentiel de disposer d'un état des lieux détaillé et actualisé du parc des respirateurs de réanimation disponibles au sein de chacun des établissements de santé sur le territoire, aux niveaux régional et national, pour anticiper au mieux les risques et pour réagir au plus vite en cas d'aggravation rapide d'une situation.

Un système d'information qui permet de recueillir le parc des respirateurs de réanimation

Le 6 avril dernier, vous avez été informées de la mise à disposition d'une application de suivi des respirateurs dont l'accès est réalisé via l'adresse suivante : <https://respirateurs.fabrique.social.gouv.fr/visu/>.

Cette application, initialement destinée au suivi des stocks de respirateurs acquis par l'Etat et distribués aux établissements, a évolué. Elle permet désormais aux ARS et au centre de crise sanitaire du ministère de la santé, de disposer du capacitaire précis en respirateurs de réanimation disponible. Ces informations sont indispensables pour permettre d'anticiper les tensions capacitaires et mieux répartir les prises en charge au sein des régions.

Des données du parc de respirateur de réanimation qui nécessitent d'être consolidées

L'application identifie désormais, grâce aux données fournies par les différents fabricants, l'ensemble du parc des respirateurs de réanimation dédié notamment à la prise en charge des patients covid-19 sur le territoire national. Les données relatives au parc de respirateurs de réanimation renseignées par les fabricants dans l'application nécessitent toutefois d'être complétées par les acteurs de terrain (services biomédicaux en lien avec les services de réanimation et de soins critiques des établissements de santé).

Une fois ces données consolidées, cette application fournira aux ARS une vue quantifiée et détaillée du parc des respirateurs de réanimation au sein de chacun des établissements de santé et permettra d'anticiper la saturation des capacités. Cet état des lieux actualisé vise aussi à mieux réguler l'offre en fonction de la criticité des situations épidémiques des régions et du degré des tensions pesant sur les capacités réanimatoires.

Les établissements de santé ont accès aux seules informations les concernant et doivent s'assurer de la complétude du parc disponible. Ils ont également la possibilité d'incrémenter le numéro de série de l'appareil si celui-ci ne figure pas ou est différent de celui se trouvant au sein de l'application.

Nous vous remercions de veiller à la complétude des informations enregistrées dans l'application par les établissements. Il s'agit essentiellement des établissements de santé dotés d'un service de réanimation, d'unité de soins intensifs et de soins continus.

La régulation régionale du parc des respirateurs de réanimation par les ARS

Grâce à l'interface proposée, chaque ARS aura une vue détaillée des respirateurs de réanimation installés au sein de chaque région, **ce qui lui permettra de mettre en œuvre un dispositif de régulation régional dès lors que les capacités d'un établissement de santé seront épuisées.**

Lorsque le besoin d'un respirateur de réanimation sera identifié à court terme sur un territoire, sans solution infrarégionale, l'ARS pourra solliciter le Centre de crise sanitaire, pour la mise à disposition d'un respirateur de réanimation. Le dispositif de régulation nationale sera mis en œuvre dès lors que les possibilités auront été épuisées au niveau infrarégional.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé